

RCS : CRETEIL  
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00581  
Numéro SIREN : 880 935 978  
Nom ou dénomination : 123 GLACONS

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2021 sous le numéro de dépôt 3482

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

123 GLACONS  
SARL au Capital de 1 000 euros  
Siège social 19 Av Beaurepaire – 94100 Saint Maur des Fosses  
RCS CRETEIL 880 935 978

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

Le 30/09/2020 à 10 heures, les associés de la société sus dénommée se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation immédiate de la gérance remise en main propre à chaque associé présent à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**-DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SOCIÉTÉ & NOMINATION DU LIQUIDATEUR**

**-POUVOIRS A CONFÉRER**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Steve CHEMLA gérant, lequel constate que le total des parts sociales présentes ou représentés est présentes soit la majorité des parts composant le capital.

En conséquence, le président déclare l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions.

Un échange de vues intervient, au cours duquel le président fournit tous renseignements et explications complémentaires, puis personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

**Résolution**

La collectivité des associés décide la dissolution anticipée de la société 30/09/2020 et nomme en qualité de liquidateur de la société Monsieur Steve CHEMLA demeurant au 19, Avenue Beaurepaire 94100 Saint Maur des Fosses.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Résolution**

L'assemblée donne tout pouvoir au gérant ou à tout porteur d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités modificatives au registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**CLÔTURE DE SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 11 heures, et personne ne demandant plus la parole, le gérant lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le gérant et par tous les associés présents après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

Monsieur Steve CHEMLA



Monsieur DE BOYER D'EGUILLES Charles



Enregistré à : SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT  
CRETEIL

Le 08/01/2021 Dossier 2021 00000737, référence 9404P61 2021 A 00079

Enregistrement : 0 € Pénalités : 0 €

Total liquidé : Zero Euro

Montant reçu : Zero Euro

Sélima PERTAYS  
Gestionnaire Administratif  
Service Départemental de l'Enregistrement  
de Créteil